



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 785

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 785

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement portant le numéro 785, tiendra une assemblée publique de consultation le *17 juin 2019* à compter de 13h30 au 200, rue Saint-Jean Est, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ce projet de règlement se résume ainsi :

Règlement 785 :

À l'annexe 1 – plan de zonage du règlement 745, sont ajoutés les zones Rc-14 et Rc-15, à même une partie de la zone Rb-25.

À l'annexe 2 " Grille des spécifications " du règlement de zonage numéro 745, les zones Rc-14 et Rc-15 sont ajoutées.

La zone RC-14 est située à l'ouest de la rue Gauley. Il est autorisé les résidences bifamiliales jumelées, les résidences bifamiliales en rangée avec un maximum de 3 unités d'habitation et les résidences multifamiliales isolées avec un minimum de 4 logements et un maximum de 6 logements.

La zone Rc-15 est située à l'est de la rue Gauley. Il est autorisé les résidences bifamiliales jumelées et les résidences multifamiliales isolées avec un maximum de 4 logements.

Une carte est disponible pour consultation au bureau de la Ville.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE SIXIÈME (6^E) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).


Bruno Poulin, CPA CMA
Secrétaire trésorier